

*Article 29 du Règlement*

Le trappeur traite cette ressource renouvelable un peu comme l'agriculteur traite la terre. Il a intérêt à la conserver. C'est une entreprise économique qu'il a tout intérêt à bien gérer. Dans certaines zones, ils ne posent pas de pièges pendant un an, tout comme les agriculteurs laissent un champ en jachère pendant un an. C'est un secteur bien géré qui exploite une ressource renouvelable.

Beaucoup de gens au Canada et à l'étranger, particulièrement en Europe où il ne reste plus de régions sauvages, vénèrent les régions septentrionales sauvages de l'Amérique du Nord et viennent les visiter. Une industrie viable d'exploitation d'une ressource renouvelable, comme le trappage, contribue à préserver les régions sauvages que nous aimons tant et qui font partie intégrante de l'identité du Canada. Tant qu'il y a une industrie viable dans ces régions, il y a des raisons de préserver l'environnement pour le développement de cette ressource renouvelable.

Un grand nombre de trappeurs au Canada sont autochtones. Lorsque les Européens sont arrivés ici, cette industrie a ouvert des portes aux autochtones. Elle est devenue un mode de vie et s'est taillé une place dans leur culture ainsi que dans l'économie.

Quels sont les effets de cet étiquetage sur les trappeurs? Il y a environ mille trappeurs au Yukon, dont plus de 70 p. 100 sont autochtones. Je veux citer les paroles du président des Tungavik de Nunavut à ce sujet. Je crois qu'il a exprimé très clairement les intérêts de son peuple lorsqu'il a dit:

● (2030)

La chasse, la pêche et le trappage revêtent encore une importance vitale pour les Inuits de Nunavut (région est de l'Arctique). La nature est le fondement culturel et social de notre peuple et la base de notre vie économique puisque nous y trouvons de quoi nous nourrir et nous vêtir. Malheureusement, il y a très peu d'emplois dans la région, sauf quelques-uns dans les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson et les coopératives, qui sont omniprésents dans nos localités, et dans les organismes gouvernementaux.

Lorsque certaines personnes disent que ces gens peuvent faire autre chose, il est important de se rappeler que cette activité n'est pas circonscrite dans une seule région du Canada. Elle existe dans toutes les provinces et les deux territoires, particulièrement dans les régions les plus isolées. Elle fournit un genre d'économie régionale à laquelle les gens peuvent participer de plusieurs façons. Il est extrêmement important de se souvenir que cette économie rurale et régionale a des retombées non seulement dans la région en question, mais dans le Canada tout entier sous forme de taxes et d'autres recettes ainsi que d'entreprises secondaires.

J'ai parlé un peu de certaines des solutions proposées par les gens qui disent: «Les trappeurs peuvent faire autre chose», tout comme ils ont dit: «Les chasseurs de phoques peuvent faire autre chose». Fondamentalement, l'une des options avancées lorsque j'ai parlé de la question avec quelques Britanniques, était le versement d'une indemnité par la Grande-Bretagne. Mais sous quelle forme? S'agirait-il de paiements en argent? Rendrons-nous les personnes touchées admissibles à l'assistance sociale? Que ferons-nous? Cette option n'est pas une réponse logique à la question.

On s'inquiète beaucoup au Canada, et d'autres avant moi en ont parlé, du fort taux de chômage dans les régions rurales et au sein des collectivités autochtones. En détruisant cette industrie, par simple négligence, nous ne ferions qu'augmenter le nombre d'assistés sociaux et accroître la dépendance de gens qui en viendraient à perdre le sentiment de fierté que l'autonomie suscite. Nous ne ferions qu'ajouter aux problèmes sociaux que vivent déjà beaucoup de collectivités rurales. Ce n'est pas, de toute évidence, une solution acceptable.

D'autres options font appel à la mise en valeur de ressources non renouvelables. Des régions rurales ou sauvages se prêteraient très bien à ce genre de développement. Mais, en étudiant cette option, il faut tenir compte de la protection de nos étendues sauvages. Je le répète, j'estime que l'activité économique liée au piégeage aide à préserver les étendues sauvages et l'environnement.

Trois pays seraient touchés tout particulièrement par ce règlement d'étiquetage: les États-Unis, l'URSS et le Canada. Le Canada serait probablement le plus durement frappé.

Il y en a d'autres aussi, notamment certains membres de la Communauté économique européenne comme le Danemark, qui ont fait connaître leur opposition à la mesure parce qu'ils en ont aussi perçu toutes les ramifications. Le Danemark a soulevé la question devant la CEE qui en discute en raison des répercussions qu'elle peut avoir sur certains pays européens et des régions comme le Groenland. La question ne touche pas uniquement le Canada même si c'est le Canada qui a protesté le plus énergiquement.

Les États-Unis pourraient, à mon avis, protester davantage. En mai, l'Alaska, qui devra payer un lourd tribut, a adopté une résolution condamnant le gouvernement de Grande-Bretagne pour cette mesure et demandant que le ministre britannique du commerce et de l'industrie retire sa proposition. La position de l'Alaska repose sur le fait que, depuis des siècles, le piégeage y existe comme moyen de subsistance et comme activité professionnelle. Il s'agit d'une tradition qui remonte à des centaines d'années. Rien ne pourrait remplacer le piégeage sans graves conséquences économiques. L'État de l'Alaska, tout comme le Danemark, a transmis ses préoccupations.

Certaines options sont ouvertes au Royaume-Uni et il y a aussi des initiatives que devrait envisager notre gouvernement. La discussion tenue ce soir et aujourd'hui avec l'approbation de tous les partis signale très fermement au Parlement britannique les inquiétudes que suscite cette question chez tous les parlementaires canadiens. J'estime que le gouvernement du Canada doit tout au moins exiger que cette mesure soit retardée pour que le Canada et le Royaume-Uni aient l'occasion d'approfondir la question et de chercher des solutions de rechange. Je crois savoir que lorsque un pays prévoit l'adoption de mesures législatives susceptibles d'avoir des répercussions sur ses échanges commerciaux avec d'autres pays, la pratique généralement acceptée consiste à consulter les pays en question. Je crois savoir que le Canada n'a pas été consulté dans ce cas. Je crois que nous sommes justifiés de demander à tout le moins que l'adoption de ce décret soit retardée.